

BULLETIN D'INSCRIPTION

BROCANTE DU MAIL SAINT GILDAS – 14 AOUT 2022

Nom complet :

Date de naissance :/...../..... Né(e) à (.....)

Rue :

Code Postal : Ville : Pays :

Tel : Email :

Je suis : Particulier Professionnel Association

Numéro de SIRET :

Dénomination commerciale :

Code APE : Produits vendus :

Immatriculation du véhicule (**obligatoire**) :

J'ai besoin d'un emplacement de Mètres linéaires en extérieur (3 EUROS par mètre linéaire)

Je suis donc redevable de la somme de € pour mon emplacement sans électricité.

Je souhaiterais un branchement électrique (facturé en supplément) : Oui Non

Je souhaite recevoir ma facture par mail : Oui Non

Je souhaite percevoir ma facture en main propre : Oui Non

Je suis un artisan-créateur : Oui Non

Vous devez constituer votre dossier d'inscription avec les éléments suivants :

1. Photocopie de votre carte d'identité
2. Photocopie de votre carte professionnelle, KBIS et Assurance professionnelle. (Pour les pros)
3. Bulletin d'inscription complet

Le dossier devra être envoyé par courrier ou par mail à l'adresse en bas de page.

CGP (Conditions Générales de Participations) en page 3 de ce bulletin d'inscription



F. GROUP

1 le bourg d'en bas
36170 Vigoux

TEL : 09.71.18.27.18

TEL : 07.87.28.57.84

event@fgroup-audiovisual.com



ATTESTATION SUR L'HONNEUR (particuliers)

Je soussigné(e)

Né(e) le À

Et domicilié à,

participant non professionnel à la vente au déballage désignée ci-dessus, déclare sur l'honneur :

- N'avoir participé dans l'année à aucune autre vente de même nature,
- Avoir participé à une seule autre vente dans l'année de même nature
À le

Je déclare également sur l'honneur que les marchandises proposées à la vente sont des objets personnels et usagés.

Fait à, le/...../.....

Signature du déclarant



CONDITIONS GENERALES DE PARTICIPATION ET REGLEMENT INTERIEUR DE LA MANIFESTATION

Article 1 :

Afin de participer à l'évènement, une CGP et un RI est mis en place, chaque personne réservant doit se conformer au présent document.

Article 2 :

Les exposants particuliers devront justifier de n'avoir fait pas plus de deux manifestations du même type sur l'année civile en cours.
Les exposants professionnels devront justifier de leurs statuts avec les papiers professionnels (KBIS, CARTE PRO., ASSURANCE PRO.).
Les artisans devront justifier de leurs statuts d'artisan en nous fournissant une carte professionnelle.

Article 3 :

Dès 6h30, l'accueil des premiers exposants se fera par nos équipes. Un poste de filtrage est alors mis en place, chaque exposant devra avoir sa confirmation de réservation et devra remplir un registre transmis à la police municipale et à la préfecture.

Article 4 :

Dès 17h30, les exposants auront l'autorisation de remballer leur stand et devront faire vérifier au préalable la propreté de leurs emplacements afin de récupérer la caution dites de propreté.

Article 5 :

Les professionnels et artisans locaux seront rassemblés à l'entrée de la manifestation suivi des particuliers, si une forte demande des artisans, une ramée de 6m par 8m pourra être installée.

Article 6 :

Nous avons l'opportunité de mettre à disposition des barnums de 3m x 3m, et de 3m x 4,5m. Nous pouvons également mettre à votre disposition, des Grilles d'expositions selon le barème des tarifs suivants :

Matériel mis à disposition	Tarif de la mise à disposition
Tente barnum 3m x 3m	14,00€ la journée
Tente barnum 3m x 4,5m	18,00€ la journée
Grille d'exposition (L. 1m x H. 2m)	1,00€ par grille (la journée)
Table (Longueur 2,5m)	GRATUIT

L'association se réserve le droit de ne pas mettre à disposition le matériel demandé en cas de forte demande ou d'indisponibilité du matériel.
Matériel fournis par O.D.A.S.E (tentes barnums et grille d'exposition) et par Châteauroux Métropole (tables).

Article 7 :

A partir de votre réservation, une caution dites de propreté peut être exigé avant ou le jour de la manifestation, la caution s'élevant à 15,00€ par stand.
La caution est exigible par chèque bancaire uniquement. L'association se réserve le droit de demander une caution pour le matériel prêté.

Article 8 :

L'association conservera vos données personnelles pour une durée maximale de 12 mois consécutifs et se réserve le droit de fournir votre dossier
auprès des services municipaux et préfectoraux.

Article 9 :

L'ensemble des gestes barrières et mesures sanitaires devront être respectés tout au long de la manifestation.

Article 10 :

Afin de garantir la tranquillité du voisinage, nous vous demandons de ne pas crier, et de mettre de la musique entre 6h30 et 8h00.
Tout comportement anormal (violences, nuisances sonores, stationnement interdit...) sera notifié à la Police Municipale.

Pour toute information complémentaire, annulation ou modification de réservation, nous vous laissons nous contacter du lundi au vendredi de 9h00 à 17h15 au 09.71.18.27.18 ou à tout moment au 07.56.98.41.15. Vous pouvez également nous contacter par SMS, Messenger et par mail.

